

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-134

Fermeture exceptionnelle de la rue de l'Épargne le vendredi 29 mai 2026 de 18 h 00 à 22 h 00 en raison du déroulement d'une fête des voisins

Monsieur Le Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Route en vigueur,

CONSIDERANT la demande en date du 11 mai 2026 émanant de Monsieur DORMION Matthieu domicilié n°10 rue de l'Épargne 76960 Notre-Dame de Bondeville sollicitant la fermeture exceptionnelle de la rue de l'Épargne, le vendredi 29 Mai 2026 de 18 h 00 à 22 h 00 en raison de l'organisation d'une fête des voisins,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des personnes présentes à cette fête des voisins,

ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : La rue de l'Épargne sera exceptionnellement fermée, le vendredi 29 mai 2026 de 18 h 00 à 22 h 00, en raison du déroulement d'une fête des voisins.

Article 2 : Un accès devra être maintenu au niveau du tronçon fermé pour les secours et en cas d'extrême nécessité des riverains.

Article 3 : Monsieur DORMION Matthieu communiquera l'information aux riverains concernés et assurera la mise en place et le maintien de la signalisation de sécurité nécessaire, sous sa responsabilité, pendant la durée de la fermeture de la rue de l'Épargne.

Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN ou sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de la Police Municipale et notifiée à Monsieur DORMION Matthieu.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
le 11/05/2026,

Notifié le : 21/05/2026 par voie
Signature électronique avec
accusé de réception.



Monsieur Le Maire,

Alain QUIBEL

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

..... 26 Mai 2026

Annexe 1 : arrêté 2026-134

